

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****SCRUBS IN A BUCKET**

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Date de délivrance 23.09.2014

Date de révision 09.05.2018

**1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit SCRUBS IN A BUCKET

N° de spécification L23000000053

N° article SC42272 / SC42230 / SC42215 / SC42201

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/préparation Lingettes pour le nettoyage industriel pour les mains.

Usages identifiés comme pertinents  
SU0-2 Autres activités liées à la fabrication et aux services  
SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)  
PC39 Cosmétique  
PROC10 Application au rouleau ou brossage  
ERC8A Large utilisation dispersive en intérieur d'adjuvants de fabrication dans des systèmes ouverts  
ERC8D Large utilisation dispersive en extérieur d'adjuvants de fabrication dans des systèmes ouverts

Mises en garde relatives à l'utilisation Aucune contre-indication n'est identifiée.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Nom de société Kleinmann GmbH

Adresse postale Am Trieb 13

Code postal D-72820

Ville Sonnenbuehl

Pays Allemagne

Numéro de téléphone	+49(0)7128/9292-15
Fax	+49(0)7128/9292-415
E-mail	<a href="mailto:chemie@kleinmann.net">chemie@kleinmann.net</a>
Site Internet	<a href="http://www.kleinmann.net">http://www.kleinmann.net</a>
Entreprise n°	DE 146 487 950

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Description: 8-12, Mo.-Fr. +49(0)7128/9292-15
----------------------------	---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/ 2008 [CLP / GHS]	Flam. Sol. 2; H228
---	--------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H228 Matière solide inflammable.
Conseils de prudence	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
COV	Sous-catégorie de produits: Préparation et nettoyage Teneur maximum de VOC: 132,5 g/l

### 2.3. Autres dangers

Description générale des risques	Ce produit est classé comme cosmétique et répond à toutes les exigences de la directive 76/768/CEE relative aux produits cosmétiques et de la réglementation nationale sur les produits cosmétiques.
Effets environnementaux	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Observations relatives aux composants	INGREDIENTS: AQUA, CITRUS AURANTIUM DULCIS PEEL EXTRACT, LIMONENE, C11-12 ISOPARAFFIN, C11-15 SEC-PARETH-12, ISOPROPYL ALCOHOL, PROPYLENE GLYCOL, SODIUM LAURYL SULFATE, BHT, SORBITOL, BENZYL ALCOHOL, POTASSIUM SORBATE, LINALOOL, ETHYLHEXYLGLYCERIN, PERFUME, CINNAMAL, TOCOPHEROL.
---------------------------------------	---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités	Retirer la victime de la source de contamination.
Inhalation	Air frais.
Contact avec la peau	Le produit est destiné au contact cutané.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Boire quelques verres d'eau ou de lait. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Symptômes et effets différés	Aucun effet connu à long terme.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations	En cas de perte de conscience : Appelez immédiatement un docteur / une ambulance. Veuillez présenter cette fiche de sécurité.
---------------------	---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	L'eau pulvérisée, la poudre ou le dioxyde de carbone.
------------------------------	---

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Matière solide inflammable.
-----------------------------------	-----------------------------

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)	Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.
Procédures de lutte contre l'incendie	Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Recueillir le produit répandu.
-------------------	--------------------------------

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.
---	--

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de sciure de bois ou similaires. Nettoyer la zone avec de l'eau.
-----------------------	--

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions	Voir sections 8 et 13.
---------------------	------------------------

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Pas de précautions spécifiques d'utilisation.
--------------	---

### Mesures de sécurité et de protection

Mesures de sécurité et de protection	Aucunes informations notées.
--------------------------------------	------------------------------

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer à une température au-dessus du point de congélation. Opbevares i tæt lukket beholder på et køligt, tørt og velventileret sted.
----------	--

### Conditions de conservation sécurisée

Stabilité au stockage	Conservation : 24 mois.
-----------------------	-------------------------

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### DNEL / PNEC

Inventaire des mesures de gestion des risques humains	Données insuffisantes.
Inventaire des mesures de gestion des risques environnementaux	Données insuffisantes.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Signalisation de sécurité



### Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Aucunes recommandations.
---------------------------------	--------------------------

## Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate En cas d'utilisation normale, une protection oculaire n'est pas nécessaire.

## Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée Dans des conditions d'utilisation normales, le port de gants n'est généralement pas requis.

## Protection de la peau

Mesures supplémentaires pour la protection de la peau Aucune prescription particulière.

## Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à Conditions normales d'utilisation, aucune protection respiratoire.

## Autres informations

Autres informations Aucunes recommandations.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	lingettes humides
Couleur	Couleur laiteuse.
Odeur	Agréable, plaisante. Citrus.
pH	Statut: À l'état de livraison Valeur: ~ 7,5
Point / intervalle de fusion	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'ébullition	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'éclair	Valeur: 47,5 °C Méthode: Pensky-Martens closed cup.
Taux d'évaporation	Commentaires: Aucunes informations notées.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas pertinent.
Limite d'explosivité	Commentaires: Pas pertinent.
Pression de vapeur	Commentaires: Aucunes informations notées.
Densité	Valeur: 0,97 - 0,98 g/ml
Température de décomposition	Commentaires: Pas pertinent.
Viscosité	Commentaires: Pas pertinent.
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes	Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.

### 9.2. Autres informations



Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles RE, classification

Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée.

Évaluation des dangers d'aspiration, classification

Pas d'indication de danger par aspiration.

## Symptômes d'exposition

Autres informations

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aquatique, commentaires

Aucunes informations notées.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité, commentaires

Le produit est facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel bioaccumulatif

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Ce produit contient des substances qui sont solubles dans un milieu aquatique et qui peuvent se diffuser dans le milieu aquatique.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

### 12.6. Autres effets néfastes

Détails relatifs à la protection de l'environnement, conclusion

Ce produit n'est pas soumis à une classification concernant les dangers environnementaux.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Code de déchets CED

Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FF DU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques  
Classé déchet dangereux: Oui

Conditionnement EWL

Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FF DU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques  
Classé déchet dangereux: Oui

Autres informations

Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR / RID / ADN 3175

IMDG 3175

ICAO / IATA 3175

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition correct en anglais ADR / RID / ADN SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

ADR / RID / ADN SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Technical name / Danger releasing substance ADR/RID/ADN Isopropanol

IMDG SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

Technical name / Danger releasing substance IMDG Isopropanol

ICAO / IATA SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

Technical name / Danger releasing substance ICAO Isopropanol

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID / ADN 4.1

Code de classification ADR / RID / ADN F1

IMDG 4.1

ICAO / IATA 4.1

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID / ADN II

IMDG II

ICAO / IATA II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Ingen særlige.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Nom du Produit SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

### Autres informations utiles.

Étiquette de danger ADR / RID / ADN	4.1
IMDG Étiquette de danger	4.1
ICAO / IATA Étiquette de danger	4.1
Code de restriction de tunnel	E
Catégorie de transport	2
N° de danger	40
RID Autres informations utiles	40

### IMDG / ICAO / IATA Autres informations

EmS F-A, S-I

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation et réglementation	<p>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications.</p> <p>Décret no 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.</p> <p>Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.</p> <p>RÈGLEMENT (CE) N o 1223/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques.</p> <p>RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.</p>
Commentaires	Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
--	-----

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3). H228 Matière solide inflammable.

---

Conseils relatifs à la formation	Ne nécessite aucune formation spécifique, mais l'utilisateur doit avoir lu et compris cette fiche de sécurité.
Informations ajoutées, supprimées ou modifiées	Modification des sections : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16
Version	4
Préparée par	MP